



# Pourquoi adhérer à l'Arseaa ?

## C'est soutenir l'action associative au service de la personne

**L'Arseaa, créée en 1943, est une association laïque reconnue d'utilité publique depuis 1996.**

L'Arseaa a pour mission d'accueillir toute personne souffrant de difficultés sociale, relationnelle, psychique ou de déficiences intellectuelles ou sensorielles, à tous les âges de la vie.

Au travers de ses 10 pôles et 3 établissements répartis sur la région Occitanie, territoire de Midi-Pyrénées, elle intervient dans les secteurs **sanitaire, médico-social, prévention et protection de l'enfance, social** (insertion sociale, professionnelle, mesures socio-judiciaires), **formations en travail social**.

### Ses valeurs

Les valeurs qui guident l'action associative s'ancrent dans son histoire et se nourrissent des enjeux sociétaux présents et à venir.

L'Arseaa est une association :

- **solidaire, soucieuse de justice et d'équité** ;
- **humaniste**, qui parie sur le potentiel et la singularité de chaque personne ;
- **productrice de lien social**, qui vise à améliorer le vivre ensemble ;
- **laïque et pluraliste**, respectueuse des différences et soucieuse de neutralité ;
- **militante**, qui met sa force de proposition au service des droits fondamentaux et interpelle la société et les pouvoirs publics chaque fois que nécessaire.

### Quelques actions menées en 2017...

**La présentation de nouveaux projets d'accompagnement**, parfois portés avec d'autres partenaires, comme :

- la **création d'un dispositif d'emploi accompagné** sur la Haute-Garonne,
- l'**augmentation de la capacité d'accueil** pour des demandeurs d'asile en Haute-Garonne,
- de **nouveaux dispositifs pour les personnes en situation de handicap**,
- la **création d'une entreprise adaptée** de restauration et d'espaces verts.

**Des projets de diversification de l'offre de service dans le secteur Prévention et Protection de l'Enfance** qui ont donné lieu à nombreuses discussions avec les conseils départementaux 31, 46 et 81 (*Placement Educatif à Domicile et accueil de mineurs non accompagnés*)

**L'amélioration de la qualité d'accueil en termes d'habitat et d'implantation** au plus près des besoins par des projets immobiliers d'envergure et le développement de l'inclusion :

- **construction d'un dispositif de soins** à Balma,
- **nouvelle implantation de l'ITEP Paul Lambert** à Toulouse,
- **modernisation de l'ESAT « Terres de Garonne »** à POMMEVIC (82)...
- **des appartements pour l'hébergement inclusif à Valence d'Agen (82)** pour les travailleurs d'ESAT et à **Fenouillet (31)** pour des résidents du Foyer de Vie Les Catalpas,
- **des unités éclatées à Toulouse pour assurer la scolarité de jeunes accompagnés en ITEP** et en IME.

**La mise en œuvre du second cycle de l'évaluation interne : 80 animateurs ont été formés afin de faire de la démarche d'amélioration de la qualité un processus continu.**

**L'implication dans les différentes réflexions et lieux d'échanges en Occitanie concernant les réformes de l'apprentissage et de la formation à venir...**

## Votre adhésion renforce la pertinence de notre action et participe au développement des projets.

Nous avons besoin de vous pour :

- **faire vivre notre Projet Associatif** et défendre les solidarités au plus près des personnes
- nous inscrire dans une **perspective de développement solidaire** visant une réelle utilité sociale et une plus-value sociétale.
- **enrichir la vie associative** : montrer davantage les potentialités des personnes accueillies en donnant à voir encore plus de réalisations, en formant les bénévoles, en organisant des journées thématiques et en développant l'innovation.
- accompagner les professionnels vers de **nouvelles modalités de prises en charge**, vers de **nouvelles fonctions liées aux évolutions sociétales**.

### Ce qui fait le fondement même d'une association, ce sont ses adhérents à côté des autres parties prenantes.

En adhérant à l'Arseaa, en 2018, vous pourrez :

- **prendre part et voter à l'Assemblée Générale annuelle** (adhésion avant le Conseil d'Administration du 16/05/2018),
- **participer à des instances de réflexion et de proposition** : les adhérents ont la possibilité d'intégrer des commissions ou peuvent être sollicités dans des groupes de travail transversaux,
- **être informé** de la vie de l'association, de ses projets et réalisations au travers des différents outils mis à disposition :
  - la lettre d'information bimensuelle : « Les Chemins de Colasson » ;
  - l'[Intrarseaa.org](http://Intrarseaa.org) : l'intranet associatif ;
- selon les statuts, intégrer le Collège "**Personnes Qualifiées**", "**Usagers**", "**Partenaires institutionnels**" ou "**Salariés**".

Pour cela, il suffit d'**adresser votre demande d'adhésion à Madame la Présidente** à l'aide du bulletin d'inscription joint et régler la cotisation annuelle de 15 €.

En attendant, restez connecté à l'actualité de notre association :

- le [www.arseaa.org](http://www.arseaa.org) qui vous donne toutes les informations utiles sur l'association,
- les réseaux sociaux ([Facebook](#) et [Twitter](#) : @arseaa31)

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous portez à l'Arseaa.

Nous espérons pouvoir vous compter parmi les membres de l'association, en 2018

A TOULOUSE, le 6 mars 2018

La Présidente

  
Hélène MIGNON

Le 1<sup>er</sup> Vice-président  
en charge des affaires financières

  
Bernard DUPRÉ